

D'ABORD AVEC TOUT L'MONDE!



Bénévoles en action! p.5

**Nos droits
Quand une photo vaut
mille maux!**

Autorisation de la voix et de l'image p. 2-3

**L'équipe du journal à la
rencontre de professionnels**
Sur le terrain p.6

Demander le format
audio du journal
C'est gratuit!



Éditeur :	Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
Comité de rédaction Vol. 8, No. 3 :	Cécile Bellemare, Gilles Cantin, France Côté, Pierre Dechêne, Sylvie Gagné, Jean-François Plante, Serge Plamondon, Mélanie Robitaille, Rémi Rousseau
Collaboration :	Michel Aubut, Dave Lachance, André Vallerand
Illustrations :	Gilles Cantin, France Côté
Photographies :	Hélène Bernier, Nathalie Nadeau, Michelle Robitaille-Rousseau
Soutien au comité édition	
Février-Avril :	Hélène Bernier
Soutien aux journalistes :	Nathalie Nadeau, Michelle Robitaille-Rousseau
Conception des maquettes :	Hélène Bernier
Infographie :	Publications Lysar inc.
Conception des logos :	Jean-François Boisvert, Kathleen Kelly, Ian Renaud-Lauzé
Révision :	Nathalie Nadeau, Michelle Robitaille-Rousseau
Impression :	Publications Lysar inc.
Distribution :	Jacques Beaudet, Ronald Demers, Serge Plamondon
Soutien à la distribution :	Liliane Brousseau, Diane Picard
Co-distribution :	Affiche-Tout
Version audio :	Sylvie Gagné

Tirage

« D'Abord avec tout l'Monde! » est imprimé à 10,000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain.

© 2011 MPD'AQM. Le contenu de « D'Abord avec tout l'Monde! » ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 1er trimestre 2011 Bibliothèque nationale du Québec - Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio)

Également disponible gratuitement
en version audio (CD).
Faites-en la demande au bureau du
Mouvement.

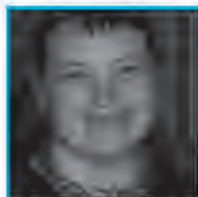
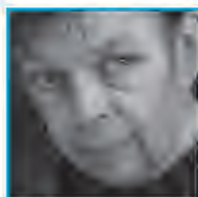
Pour nous joindre

2101 1ère Avenue Québec (Québec) G1L 3M6
Téléphone/télécopieur : 418 524-2404
Courriel : mpdaqm@videotron.ca
Site Internet : www.mpdqmqm.org

Créé en 1983, le Mouvement est un organisme d'entraide, de promotion et de défense des droits et des intérêts PAR et POUR les personnes adultes vivant avec l'étiquette sociale de la « déficience intellectuelle ». Organisme associé à :



Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
Québec



Nos droits

Quand une photo vaut mille maux!



Entrevues réalisées par : Serge Plamondon
Collaboration de : Dave Lachance, André Vallerand

Dans notre dernière édition, nous avons abordé quelques facettes des régimes de protection du Curateur public. L'autorisation d'une demande d'utilisation de son image ou de sa voix est un élément préoccupant pour plusieurs. Parfois méconnu, cet article de loi encadre la liberté personnelle quant à l'utilisation et la publication de l'image ou de la voix.

Nous savons que la personne sous régime de protection dispose toujours de ses droits mais qu'ils sont exercés par le tuteur ou le curateur. C'est à ce dernier que revient la décision finale. Nous avons pris le pouls d'acteurs de différents milieux pour connaître leurs perceptions de la situation.

La Loi :

L'article 36 du Code civil dit, entre autres, que capter ou utiliser l'image et la voix d'une personne alors qu'elle se trouve dans un lieu public constitue une atteinte à sa vie privée.

Madame Dominique Payette, professeure titulaire et directrice du programme en journalisme de 2e cycle de l'Université Laval, explique que cette façon de faire trouve son origine dans une décision appelée « l'Affaire Duclos ».

En 1988, la photo d'une jeune femme aurait été publiée sans sa permission. Cette dernière a poursuivi le photographe et la revue responsable de la publication.

En 1998, la Cour suprême a donné raison à la plaignante. Depuis, il faut obtenir le consentement express des personnes.

Toutefois, lorsqu'une personne participe à une action publique, une manifestation par exemple, elle est réputée avoir donné son consentement.

De même, une personnalité publique est réputée avoir donné son accord lorsqu'elle est en plein exercice de ses fonctions. Pensons à un maire, un président d'entreprise ou même à un sportif professionnel.

Sur le terrain, quels sont les effets

Différentes personnes sous régime de protection soulignent que l'obligation de faire une demande d'autorisation pour utiliser l'image et la voix a un impact sur leur participation citoyenne. Aviser de



l'existence d'un régime de protection constitue en soi une étiquette.

De plus, la procédure de demande ne peut se faire sans la divulgation d'informations personnelles.

Enfin, les personnes impliquées au sein d'un conseil d'administration ou d'un comité d'usagers, par exemple, se demandent pourquoi des demandes d'autorisation devraient être produites alors qu'elles sont en plein exercice de leurs fonctions.

« Si cela passe à la télé, ils doivent montrer la cassette et avoir l'autorisation de mon curateur avant. J'ai déjà participé à une manifestation et je me suis retiré du groupe. C'est gênant de dire aux journalistes dans une représentation, que je suis sous curatelle! »

« On siège sur des conseils d'administration, on prend des décisions de façon autonome. Moi, je ne comprends pas! Si on veut donner une entrevue et que notre photo est publiée, c'est pas nous qui décidons de notre propre photo. On ne peut plus décider tout seul, on doit avoir une autorisation de notre curateur ou tuteur! C'est pas nous qui avons le dernier mot, ça ne marche pas! »

« Quand on est impliqué, on ne devrait pas avoir à demander! »

Monsieur Luc Vigneault, directeur général de L'Association des personnes utilisatrices des services de santé mentale de la région de Québec (APUR), souligne que cette opinion prévaut aussi dans milieu de la santé mentale :

« Je pense que la meilleure façon de démystifier la déficience intellectuelle, c'est de permettre aux personnes de parler elles-mêmes. Ça, c'est fondamental. La même chose en santé mentale. Mais si à chaque fois que je pose une question à une personne, elle me répond : « je ne peux pas répondre », elle entretient le mythe qu'ils ne sont pas capables de penser par eux-mêmes... »

Il faut alors se demander comment les médias considèrent cette manière de faire.

photo : Cyberpress



Ian Bussi res, journaliste au Soleil, mentionne ne pas connaître la procédure de demande d'autorisation de l'utilisation de l'image et de la voix du Curateur public. Cependant, il anticipe certaines difficultés en lien avec cette procédure dans la réalisation de son travail : « ... j'ai vraiment l'impression que ça pourrait rendre mon travail plus long et plus difficile car il y a ajout de bureaucratie. Je travaille dans un quotidien et quand je travaille sur une histoire, c'est la plupart du temps pour le lendemain, alors je ne peux vraiment me permettre d'attendre des jours. Bien sûr que je pourrais laisser tomber un témoignage si je dois passer par un appareil bureaucratique lourd pour l'avoir. »

Le Minot d'Or, film québécois présentant des personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle », a remporté le prix Jutra du meilleur documentaire en 2002.

Madame Isabelle Raynaud, réalisatrice, explique l'objectif de sa démarche :

« ...au fur et à mesure que j'ai appris à les connaître, je me suis dit qu'il fallait absolument que le grand public ait la chance de les découvrir et, par la voie du film, remettre en question les nombreux et dommageables préjugés existant sur des personnes de ce type. »



Quelques chiffres

En 2008-2009, dans la province

248 demandes d'utilisation de l'image et de la voix ont été traitées par le Curateur public

Source : Le Curateur public du Québec,
Rapport annuel de gestion 2008-2009.

En 2009-2010, notre organisme a soumis 27 demandes

La demande d'autorisation de l'image ou de la voix Les différentes étapes

1- Le média* vérifie l'existence d'un régime de protection à partir du nom et de la date de naissance de la personne. Cette vérification peut être faite par téléphone ou sur le site Internet du Curateur public au www.curateur.gouv.qc.ca cliquer sur Régimes de protection et sur Consulter les registres.

2- Si la personne bénéficie d'un régime de protection privé, il y verra le nom du représentant légal et fera une demande auprès de cette personne.



Monsieur Serge Plamondon en compagnie de monsieur Luc Vigneault au bureau de l'APUR

Pour obtenir les coordonnées du représentant, vous devez contacter le Curateur public. Si la personne bénéficie d'un régime de protection Tutelle à la personne ou Curatelle, que ce soit privé ou public, le demandeur doit compléter le formulaire disponible en PDF sur le site Internet au : www.curateur.gouv.qc.ca cliquer sur Formulaires et sur Protection des majeurs inaptes.

3- Le média doit joindre le produit fini au formulaire de demande d'autorisation et faire parvenir le tout au bureau du Curateur public.

4- Après analyse de la demande, le Curateur public fera connaître sa réponse au média.

Généralement, les réponses sont données rapidement. En cas de situations particulières, il est possible d'obtenir la réponse dans des délais très courts de manière à ne pas brimer la participation de la personne représentée.

* On entend par média tout organisme, organisation ou établissement qui réalise un acte de publication comme la diffusion de photographies dans un rapport annuel ou un dépliant, des productions audio ou vidéo comme une bande sonore à la radio ou une émission de télévision.

Étant à l'ère des nouvelles technologies, il est légitime de se demander si une diffusion

de l'image ou de la voix sur Facebook ou YouTube constitue une utilisation médiatique?

Qu'en est-il du formulaire de Demande d'utilisation de l'image ou de la voix?

Le demandeur doit fournir les informations suivantes:

- Les personnes impliquées dans la démarche (les coordonnées de la personne représentée, le nom du média ou de l'établissement, le responsable du projet, etc.)
- La description du projet : le type de production, les objectifs, le public visé, la promotion et la publicité, la commercialisation du produit et son archivage ou sa destruction.
- La participation de la personne représentée : le lieu de la rencontre, la compensation matérielle ou financière s'il y a lieu, les renseignements personnels qui seront diffusés, l'information donnée à la personne quant à sa participation.

Toute réédition ou utilisation ultérieure de ce produit fini, dans d'autres circonstances et en un autre temps, doit faire l'objet d'une nouvelle demande au Curateur public du Québec.

Source : Formulaire demande d'utilisation de l'image ou de la voix : www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/form_dem_utilis_image_voix.pdf

Rencontre avec monsieur Daniel Riverin

Pourquoi le Curateur s'intéresse-t-il à l'utilisation de l'image et de la voix des personnes sous sa protection?



Monsieur Daniel Riverin, directeur de la Direction territoriale de l'Est au Curateur public



Entrevue réalisée par Michel Aubut

« Quel est votre rôle au Curateur public? »

Je suis directeur territorial au Curateur public pour tout ce qui est l'Est du Québec : la Capitale-Nationale, la Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie et, de temps à autre, on va jusqu'aux Îles de la Madeleine.

On aimerait savoir pourquoi une personne sous curatelle peut participer à un conseil d'administration, peut décider pour ses soins de santé, peut décider où elle va habiter mais qu'elle n'a pas le dernier mot quand elle veut participer à une émission de télévision, de radio ou mettre sa photo dans le journal?

Le Curateur public doit toujours agir dans l'intérêt de la personne sous régime de protection. Ça veut dire quoi ça? Il doit toujours décider ce qui est bien pour elle; tout le temps. Ça, c'est écrit dans la loi. Il doit aussi représenter la personne dans le respect de son autonomie. Donc une personne sous régime de protection peut, en effet, participer à un conseil d'administration, décider pour ses soins de santé. Elle peut décider pour plein de choses dans sa vie, c'est vrai, dans la mesure où elle peut donner son accord.

Si elle n'est pas capable, c'est le Curateur public qui va le faire et on va toujours vérifier s'il n'y a pas des choses qui pourraient lui être préjudiciables.

Quand on parle de l'utilisation de l'image et de la voix, pourquoi une personne ne peut pas décider toute seule de l'utilisation de son image et de sa voix? On dit qu'il y a des risques associés à ça. Une personne déficiente

intellectuelle peut faire affaire toute seule avec un journaliste; c'est vrai.

La très grande majorité des journalistes font un très bon travail. Donc la publication de la photo et l'utilisation de la voix, normalement, c'est bien fait. Mais des fois, il y a des journalistes qui veulent présenter des situations chocs, des révélations chocs.

Et ça, ça peut faire en sorte qu'une personne déficiente intellectuelle va dire quelque chose qui n'est pas nécessairement très bien défini... Et là, le risque, c'est que la personne fasse rire d'elle, qu'on se moque d'elle ou qu'on atteigne à sa réputation. Puis, j'ajouterais encore plus, en 2010, avec les YouTube, sur Internet... Ce principe-là, ça se veut de vouloir protéger.

Pensez-vous que cette façon-là de faire peut influencer la participation sociale des personnes?

Est-ce qu'on influence la participation sociale des personnes quand on met l'encadrement pour l'utilisation de l'image et de la voix? On influence la participation sociale des personnes, c'est vrai mais on n'empêche pas la participation sociale. Une personne qui n'est pas sous régime de protection, peut-être qu'elle ne pourra pas voir le produit final: la photo. La personne sous tutelle ou sous curatelle, le juge nous a demandé de protéger cette personne.

La décision de recadrer ou non la publication d'une photo dans un journal, c'est toujours fait de concert avec la personne. On va lui demander : « Veux-tu passer dans le journal? » Si la personne dit : « Oui, je veux passer dans le journal. », le Curateur public n'ira pas l'empêcher. Le Curateur public va juste s'occuper qu'elle paraisse bien, que ce qui est

dit c'est vrai, dans le sens que ce qui est dit n'est pas quelque chose qui peut lui faire tort.

Si il y a un mot que je voudrais que vous reteniez, c'est LA PROTECTION DE LA PERSONNE. Toujours en lien avec son autonomie. Quand la personne est peu autonome, on protège beaucoup. Quand la personne est très autonome, on la protège un peu moins parce qu'elle est capable de se protéger elle-même. C'est un continuum.

Quand un représentant dit : « Non, la photo ça va pas, c'est pas correct, ça ne te met pas à ton avantage. » et que la personne qui est représentée dit : « Non, moi je la veux cette photo-là, je l'aime cette photo-là. » Qu'est-ce que la personne peut faire? Est-ce qu'elle a des recours, est-ce qu'il y a une procédure à suivre?

La Loi prévoit (pas le Curateur public) que le dernier mot va revenir au tuteur ou au curateur. Ce que je dis au tuteur ou au curateur délégué dans une situation comme ça, si la personne aime sa photo et la trouve bien, si c'est juste la bavette qui est croche, si c'est juste une petite affaire et que la personne le veut, on ne s'opposera pas.

Mais ça, c'est un volet subjectif?

Oui, c'est un volet subjectif mais nous, on est beaucoup guidé par la volonté de la personne.

On sait que c'est un juge qui établit les barèmes, les cadres. Est-ce que ça s'est déjà fait que dans un jugement, ce soit spécifié que la personne demeure propriétaire de son image et de sa voix?

Je ne sais pas si cela s'est déjà vu, mais le juge peut décider plein de choses dans un régime de protection. On pourrait toujours faire une demande à un juge, lui dire : « Moi, c'est tellement important pour moi l'utilisation de l'image et de la voix, j'y tiens tellement et je ne veux tellement pas que quelqu'un d'autre se mêle de ça. J'accepte d'être sous tutelle mais ça, je veux le garder. » Peut-être que le juge dirait : « L'utilisation de l'image et de la voix, c'est lui qui le détermine lui-même, c'est bon, je vous laisse ce volet-là. »

Par contre, je vous inviterais à consulter quelqu'un d'autre. Moi, je ne suis pas juriste. C'est une subtilité juridique qu'il vaut mieux valider auprès d'un avocat. >>>



Dans nos mots



Bénévoles en action!

Entrevues réalisées par Cécile Bellemare

Du 10 au 16 avril se déroulera, partout en Amérique du nord, la Semaine de l'action bénévole. Plusieurs personnes impliquées au Mouvement donnent de leurs temps et de leurs connaissances dans différentes organisations. J'ai rencontré deux d'entre elles. Je vous propose de découvrir, dans leurs mots, leurs expériences de bénévolat.

Entrevue avec François Bouchard

François fait du bénévolat pour Opération Nez rouge. Il nous dit avoir entendu parler de « Nez rouge » par sa meilleure amie. Cela fait maintenant 3 ans qu'il s'implique avec eux à chaque année.



Pour lui, Opération Nez rouge c'est quelque chose de bien. Parce que cela enlève des gens sur la route qui ne sont pas en état de conduire leur voiture.

Au fil des années

François a remarqué qu'au cours des dernières années souvent ce ne sont pas des gens qui sont en ivresse mais des gens qui sont fatigués et font appel à Nez rouge. On travaille en petite équipe de 3 personnes. Une personne qui escorte et prend des notes et le conducteur. Les clients sont libres de répondre à un sondage. Pour les bénévoles, il y a une soirée reconnaissance. « Pour moi, cela m'apporte de voir des gens et une fierté... je suis fier d'aller faire du bénévolat et je fais en sorte que les gens soient en sécurité! »



Entrevue avec Pierre Dechêne

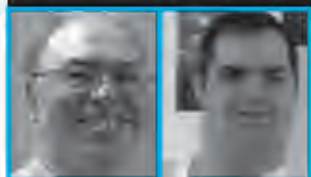
Pierre a fait du bénévolat aux Fêtes de la Nouvelle-France et aussi pour le Carnaval de Québec. Il avait entendu une annonce à la télévision pour être bénévole. Il a appelé et il s'est présenté. Pierre aime faire du bénévolat et cela l'aide à sortir de chez lui et lui fait voir plein de gens.

Message pour les jeunes

Pierre dirait aux jeunes que c'est très bon pour le moral et que ça donne de la motivation de faire du bénévolat!

Les qualités pour faire du bénévolat

Selon Pierre, pour être bénévole ça prend : être poli, avoir le sourire et l'esprit d'équipe. En terminant, il nous dit : « Quand j'arrive chez moi, je suis content de ma journée après avoir fait du bénévolat! »



Saviez-vous que?

Rechercheurs : Pierre Dechêne, Rémi Rousseau

La Semaine de l'action bénévole est proclamée à travers le monde occidental pour la première fois en 1943, à partir de l'Angleterre.

Quelques chiffres

- Le milieu bénévole est l'une des forces vives du Québec dont l'importance, tant sociale qu'économique, est souvent méconnue. Plus de 37% de la population âgée de 15 ans et plus fait du bénévolat.
- Au Québec, on compte 384,7 millions d'heures de bénévolat chaque année. Ce sont, 2 372 000 citoyens bénévoles impliqués dans différents organismes de la communauté.
- 2 972 heures de bénévolat ont été comptées dans notre organisme en 2009-2010.

Sources : Bénévoles Canada / FCABQ / Points of Light

http://www.benevolat.gouv.qc.ca/action_benevole/Statistiques/

Statistiques Canada, Enquête canadienne de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP).

Rapport annuel 2009-2010 « Ensemble pour la défense de nos droits : un jardin à prendre soin! » MPD'AQM juin 2010



Mes expériences de bénévolat

Par Sylvie Gagné

J'ai commencé mon bénévolat quand j'étais au secondaire dans le conseil étudiant. C'est moi, qui concevais les pancartes pour les soirées et cela m'apportait beaucoup de satisfaction personnelle en exécutant ce beau travail pour mon école.

Depuis près de 10 années que je suis membre au Mouvement. Je m'implique à titre de bénévole dans plusieurs comités : Journal (lecture du journal pour en faire un CD qui est distribué gratuitement à ceux qui le demandent), Promotion, Vie associative (fabrication de cartes de remerciements). À chaque début septembre, quand on débute une nouvelle année au Mouvement, je lis et enregistre sur CD le calendrier des activités qui est distribué aux membres et à nos partenaires.

Je suis aussi impliquée dans la défense des droits. Je participe activement à la « Marche des femmes » et à divers événements au cours de l'année. Je donne aussi des conférences et témoignages au Collège Mérici et dans d'autres Cégeps. J'aime beaucoup mon expérience.

Cela m'apporte d'avoir plus confiance en moi, à prendre des décisions. Cela me rend plus à l'aise de parler devant un groupe de personnes.

Il y a quelques mois, j'ai commencé à faire du bénévolat au Centre de jour de L'Arche. Je montre au groupe à faire des cartes et des dessins.

Pour moi, le bénévolat m'apporte beaucoup de satisfaction personnelle et je ne suis pas à la maison en train de jongler.

Je m'appelle Sylvie Gagné, je participe activement à la société d'aujourd'hui! Je suis une bénévole et membre du MPD'A depuis 10 ans : cela compte beaucoup pour moi!



« Bravo à tous les bénévoles! »
Gilles Cantin
France Côté



Le Carnaval de Québec compte plus de 1 500 bénévoles chaque année dans ses rangs. Les Fêtes de la Nouvelle-France en seront à leur 15ème édition du 3 au 7 août 2011. Opération Nez rouge: le nombre de bénévoles a connu une augmentation passant de 51 000 à 55 400 dans tout le pays.

Sources : www.carnaval.qc.ca/fr/benevoles www.operationnezrouge.com



Sur le terrain



par Jean-François Plante

L'équipe du journal à la rencontre de professionnels : une implication enrichissante!

Cet automne, des membres bénévoles du comité Journal ont vécu des expériences que je trouve très originales et dynamiques : des rencontres avec différents professionnels de la communication! Ce projet avec les étudiants du Collège Mérici et le Mouvement, pour moi c'est génial! Ça permet à tout l'monde d'apprendre là-dedans. Ces expériences ont permis à l'équipe du journal « D'Abord avec tout l'Monde! » d'échanger sur le métier et de parfaire leurs connaissances. Ce qu'il y a de beau c'est que toutes les personnes qui se sont impliquées l'ont fait de façon bénévole, en donnant le meilleur d'elles-mêmes. J'ai rencontré des participants aux projets et je vous invite à découvrir la suite.

Caricaturiste Christian Daigle

« J'ai rencontré un caricaturiste. Son nom d'artiste est « Fleg » : il signe ses caricatures comme ça. Il m'a donné des bons trucs et m'a montré comment il travaille avec l'ordinateur. J'ai pu essayer! Je lui ai demandé quelles sortes de crayons il utilise, où il prend ses idées de caricatures et ce que ça lui apporte. Il a fait ma caricature et me la donnée. C'était impressionnant et spécial! Pour voir ses caricatures : www.canadiancartoonists.com/cartoonist_fleg_fr.html. » **Martin Châteauvert**

Imprimerie CS des Premières Seigneuries - Richard Tremblay

« J'ai visité une imprimerie où on fait des livres pour les écoles. Les gars sont là à 4h du matin et préparent leur « run » en 3 secteurs : l'école, les commandes et les livraisons. On m'a montré comment fonctionne l'imprimante, la photocopieuse. J'ai pu essayer. Les machines c'est quelque chose. Imprimer un journal ça l'air simple mais c'est plus compliqué qu'on pense. J'ai adoré mon expérience! » **Cécile Bellemare**

Studio formation photographie de Québec : Véronique Bégin

Je suis allé voir une photographe professionnelle. Elle prend toutes sortes de photos et donne des cours. Elle m'a expliqué comment fonctionne les appareils, l'importance de l'éclairage, son travail avec les journalistes et comment faire des montages à l'ordinateur. Des belles photos ça se fait pas en criant ciseau! Pour être spécialiste, faut suivre des cours. Ça m'a donné le goût d'essayer! Allez voir le site : www.veroniquebegin.com »

Carl Morneau

CHOI 98,1 Radio X : Jérôme Landry

« Mon projet c'était d'aller visiter un poste de radio. On a été rencontrer monsieur Landry, animateur. Avant d'être à la radio, il a travaillé comme journaliste à TQS. Il anime à la radio le matin et il travaille avec une équipe. Par rapport au journal, ça va m'aider à préparer des questions pour les interviews. C'était ma première visite dans une station de radio, il faut foncer dans la vie et essayer des nouvelles affaires. Si c'était à refaire, je n'hésiterais pas! »

Sylvie Gagné

Télé Mag Québec : Benoît Murray

« Mon projet était d'aller visiter Télé Mag, un poste de télé communautaire. J'ai appris beaucoup de choses : comment ça se fait une émission, les décors, les studios, la programmation, le montage et le son. J'ai trouvé ça très intéressant et j'ai beaucoup aimé mon expérience! » **Carl Morneau**

D'ABORD AVEC TOUT L'MONDE!



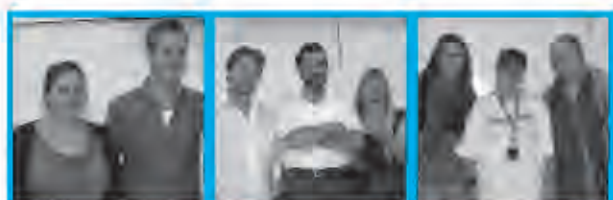
Martin Châteauvert, Marilyn Bouchard et Stéphanie Oakes
Dave Lachance, Sophie Bourdeau et Véronique Tessier-Gingras



Cécile Bellemare, Cassandra Leblond et Audrey Tessier
Serge Plamondon, Stéphanie Boden et Emmi Nagels
André Vallerand, Véronique Brousseau et Véronique Proulx



Carl Morneau, Ann-Sophie Breton et Vincent Bilodeau
Sylvie Gagné, Johanie Boisvert, Sophie Poirier et Marie-Ève Landry
Michel Aubut, Émilie Jobidon et Marie-Pier Francoeur



Mire-Claude Fortin et Louis Turgeon
François Bouchard, Kelly Pelletier-Michaud et Francis Puech
Audrey Villeneuve, Ariane Éloquin-Cyr et Mélanie Grégoire

Critique culturelle Le Clap : Stéphanie Boies-Houde

« Je suis allé voir une personne qui fait des critiques de films au Clap. Elle regarde les films, prend des notes. Après elle écrit un texte où elle donne son opinion. C'est pas si facile que ça écrire une critique. Trouver les bons mots, pas dire n'importe quoi, n'importe comment. Une bonne fois, je vais m'essayer! Pour lire ses chroniques : www.clap.qc.ca. » **Dave Lachance**

Journal Le Soleil : Raymond Tardif

« J'ai rencontré l'éditeur adjoint et vice-président au Soleil. Il nous a montré les lieux de travail et là où s'imprime le journal. Je lui ai remis notre journal « D'Abord avec tout l'Monde! » et il m'a dit qu'on faisait du beau travail au Mouvement. Je lui ai posé pleins de questions pour en savoir plus. J'ai pris des notes pour me souvenir et partager avec l'équipe. J'étais fier qu'il aime notre journal, ça m'a touché droit au cœur. »

Serge Plamondon

Journal L'Exemplaire Université Laval

« Mon projet était de rencontrer les gens du journal « L'Exemplaire ». C'est un journal qui n'est pas fait de la même façon que le nôtre. On a parlé de comment ils réalisent leur journal, combien d'exemplaires sont imprimés, combien de numéros par année. Chacun a sa place et sait ce qu'il a à faire : c'est selon nos talents. C'est une belle gang que j'ai rencontrée! » **André Vallerand**

Recherchiste à Canal Vox : Geneviève Côté

« J'ai rencontré une recherchiste à Canal Vox. Je l'avais déjà vue au Mouvement pour le tournage « Agora : la zone citoyenne ». Elle m'a parlé de comment elle fait son travail, c'est vraiment intéressant. Ça m'a donné des trucs qui nous aideront à faire nos recherches pour notre journal. Internet ça permet de trouver plein d'informations sur toutes sortes de sujet. J'ai vu qu'elle aimait beaucoup son travail et on a été très bien accueillis. » **Michel Aubut**

MERCI de cette précieuse collaboration!

Le Mouvement Personne d'Abord et l'équipe du journal « D'Abord avec tout l'Monde! » tiennent à remercier :

Le groupe d'étudiants en T.E.S. du Collège Mérici et monsieur Pierre-Luc Boulet, enseignant, pour la réalisation de ces projets et leurs précieuses collaborations.

Merci aux professionnels du milieu des médias et des communications qui avez généreusement accepté d'être partenaires de ces projets.



Personnalité

In memoriam

Mario Denis...

Un homme impliqué.

Un artiste engagé.

Un homme qui
a grandement participé
à sa communauté.

En 2001, le Mouvement Personne d'Abord faisait la connaissance de monsieur Mario Denis. Et oui, un nouveau membre rejoignait nos rangs! Au fil des ans, nous avons appris à le connaître, à découvrir ses différentes facettes. Une personne discrète qui savait faire sentir sa présence, un joueur de tours qui savait faire apparaître un sourire sur un visage, un touche-à-tout qui avait des connaissances et des opinions.

Par sa personnalité attachante, son sourire communicateur et son sens de l'humour nous avons été charmés. Mario Denis est décédé, le jeudi 13 janvier dernier, à l'aube de ses 50 ans. Une cérémonie d'aurevoir nous a fait vivre des moments forts en émotions qui nous ont rappelé que nous étions privilégié(e)s de l'avoir rencontré.

Aujourd'hui, nous voulons lui rendre un dernier hommage. Voici donc, en photos, des bons moments passés en sa compagnie. En images, quelques-unes de ses réalisations rappelant la grandeur de son talent. En mots, nos messages pour dire à quel point il était apprécié.



Dans l'édition du journal «D'Abord avec tout l'Monde!» vol.3, no.1 (février-mars 2004), monsieur Mario Denis partageait avec nous sa passion pour le dessin au fusain.



« Lorsque j'ai accepté, il y aura bientôt 3 ans, de devenir famille d'accueil, je ne savais pas à quel point je m'attacherais à ces personnes qui seraient placées sous ma responsabilité. Il a suffi que Mario devienne malade pour que je me rende compte combien je pouvais l'aimer lui et ses compagnons de maison. Mario était un homme au cœur pur et grand. Il adorait faire la jasette avec les gens et il pensait à leurs anniversaires. C'était un gars de fête et il se faisait un devoir de mettre une multitude de décorations pour souligner un événement. Il aimait le chic! Mario était un gars fier. Il aimait avoir de beaux vêtements à porter et il aimait surtout ses cheveux longs. Selon lui, ça le rendait irrésistible auprès de la gente féminine! Mario me manque beaucoup et je sais qu'il me manquera encore longtemps. Je sais toutefois que j'ai maintenant un ange qui veille sur ma maison et je sais également que je ne suis maintenant plus seul à protéger les autres garçons de la résidence Georgette-Lavallée.

Merci Mario d'avoir traversé le chemin de ma vie et merci d'être là lorsque ma route sera achevée! » Ton ami Denis

Hier n'existe plus, demain ne viendra peut-être jamais.

Il n'y a que le miracle du moment présent.

Savourez-le, c'est un cadeau!

Texte rédigé par : Denis Boucher

« Cher Mario, tu es dans un repos éternel loin dans les cieux. Je ne t'oublierai jamais dans mon cœur. »

Yvette Muise

« Mon cher Mario, je tenais à te souhaiter bon voyage. »

Daniel Martineau

« Mario était une bonne personne. Il mettait de la joie au bureau. Il restera dans nos mémoires à jamais. » **Cécile Bellemare**

« Mario, je t'aime beaucoup. J'ai du chagrin parce que tu es parti. Tu m'as apporté bien du bonheur. Merci à toi. Je te souhaite bonne route. »

Sylvie Giroux

« Mes sympathies pour la famille. C'était une personne très drôle avec qui on a eu bien du fun! »

Carl Morneau

« Bonjour Mario, c'est un honneur de t'avoir connu. Tu étais comme un frère. J'ai beaucoup de chagrin que tu sois parti. Je ne t'oublie pas. »

Serge Plamondon

« Quand j'ai connu Mario, je l'ai tout de suite trouvé sympathique et aimable. Un super bon gars avec qui c'était l'un de parler. Je ne t'oublierai jamais. »

Sylvie Gagné





Rendez-vous

Rendez-vous

Nos Jeudi-info
Centre Marchand
2740, 2^{ème} Avenue
19h00 à 21h00
Bienvenue à toute la population!



24 mars

Le comité des usagers du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDIQ) qu'est-ce que c'est? Des membres du comité viendront nous expliquer.

21 avril

La discrimination, ça peut arriver n'importe où, à n'importe qui. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a le pouvoir d'agir dans les cas de discrimination. Madame Shirley Sama, coordonnatrice à l'éducation-coopération de la Commission, nous donne plus de détails.

Vendredi 18 mars Journée provinciale des Mouvements Personne d'Abord

Zoom sur image! au Tam Tam Café
Le Mouvement en collaboration avec le Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier invitent des jeunes de différents horizons pour échanger outils et idées pour lutter contre les préjugés. Un visionnement de la publicité « Les étiquettes vont sur les pots, pas sur les personnes! » donnera le coup d'envoi de ce rendez-vous.

Pour connaître tous les détails des activités, visitez notre site Internet ou le site du Centre Jacques-Cartier au www.cjc.reseauforum.org ou communiquez avec nous au : 418 524-2404.



Lundi 14 mars

A bord du Marginal

Les jeunes adultes membres du Mouvement sont invités à monter à bord du Marginal. Le Marginal est une ressource itinérante d'aide aux jeunes

marginalisés. Une belle façon d'échanger sur les différentes réalités! Pour plus de détails, communiquez avec nous au : 418 524-2404.

À surveiller dans notre région MARS

Journée internationale des femmes 8 mars. Sous le thème : « Toujours en action, pour le respect de nos droits. Agissons ensemble contre les attaques envers notre système public de santé, l'éducation et les droits des femmes! » Pour informations sur les activités Rose du Nord : 418 622-2620.

Semaine québécoise de la déficience intellectuelle du 13 au 19 mars

Pour connaître la programmation des activités dans la région : www.aisq.org

Journée provinciale des Mouvements Personne d'Abord 18 mars

Sous le thème : « Personnes d'Abord » célébrons nos 20 ans! Forts aujourd'hui, plus forts demain. Pour connaître la programmation des activités : www.mpdqm.org ou www.fmpdaq.org

AVRIL

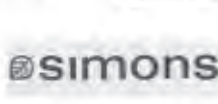
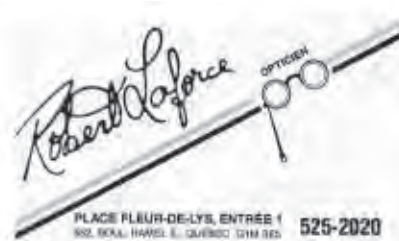
Semaine nationale de l'action bénévole du 10 au 16 avril

Pour connaître la programmation des activités dans la région : www.fcabq.org/calendrier ou www.cabquebec.org



Dans un souci d'accessibilité le Journal « D'Abord avec tout l'Monde! » est disponible en format audio. N'hésitez pas à le demander! C'est gratuit. 418 524-2404

Consulter notre site Internet : www.mpdqm.org sous l'onglet « À surveiller »



UN MERCI TOUT SPÉCIAL AUX PARTENAIRES QUI ONT CONTRIBUÉ À FAIRE DE LA FÊTE DES MEMBRES ET DES BÉNÉVOLES DU MOUVEMENT UN VÉRITABLE SUCCÈS!

Babillard

Vous avez droit au remboursement de la TVQ mais il n'est pas déposé directement dans votre compte de banque? Attention, vous pourriez ne plus recevoir ce montant!



Communiqué 3 février 2011- Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec vous informe qu'à compter de juillet 2011, le montant que les personnes assistées sociales recevaient sur leur chèque pour le retour de TVQ (15\$ ou 25\$, selon le cas) sera remplacé par le crédit d'impôt pour la solidarité qui inclura aussi le crédit d'impôt foncier et le montant pour personne vivant en région éloignée.

Le gouvernement du Québec veut obliger les personnes à avoir un compte de banque pour pouvoir recevoir le nouveau crédit de solidarité. On appelle ça le DÉPÔT DIRECT OBLIGATOIRE.

Au Québec, près de 30 000 personnes n'ont pas de compte de banque. Donc, cette nouvelle façon de faire privera ces personnes de sommes d'argent auxquelles elles pourraient avoir droit. De plus, l'inscription au dépôt direct n'est pas chose simple pour tout le monde.

Ce que vous pouvez faire pour faire respecter vos droits :

1- Vous inscrire au dépôt direct du gouvernement. Vous devez avoir un compte en banque pour vous inscrire. Si vous n'en avez pas, votre groupe de défense de droits peut vous aider à en ouvrir un.

Lorsque vous aurez votre compte en banque, vous devez remplir le formulaire Demande d'inscription au dépôt direct. Vous pouvez communiquer avec Revenu Québec au 1-800-267-6299 ou utiliser le service en ligne : www.revenu.gouv.qc.ca

2- Si vous n'avez pas de compte de banque, vous n'aurez pas accès à votre crédit de solidarité. Appelez au Protecteur du citoyen pour vous plaindre contre cette injustice. Numéro sans frais : 1-800-463-5070
Si une Banque ou une Caisse populaire vous refuse l'ouverture d'un compte de banque, vous pouvez aussi porter plainte.

Cliniques d'impôt Vous êtes une personne à faible revenu et désirez connaître les différentes cliniques d'impôt ?

Pour connaître les coordonnées et périodes d'ouverture, voici des liens utiles :

Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt de l'Agence du revenu du Canada

Site Internet : www.cra-arc.gc.ca/benevole/
Ligne téléphonique sans frais : 1-800-959-7383

Service de référence 211 :
www.211quebecregions.ca
Téléphone sans frais : composer le 2-1-1

Autre ressource à connaître :

LA BARATTE

Des repas au service de la communauté

Familles à faible revenu
Personnes âgées • Personnes vulnérables

418-527-1173 www.labaratte.ca